

ANNEXES

Annexe n° 1 :
Table des sigles

ACCA	Association communale de chasse agréée
ADN	Acide désoxyribonucléique
AFP	Association française du pastoralisme Association foncière pastorale
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
ANEM	Association nationale des élus de la montagne
APPAM	Association pour le pastoralisme dans les Alpes-Maritimes
ARTUS	Association de protection de l'ours
ATEM	Atelier technique des espaces naturels
BPE	Brevet professionnel agricole
CADEA	Commissariat à l'aménagement et au développement économique des Alpes
CDA	Contrat d'agriculture durable
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts
CERPAM	Centre d'études et de recherches pastorales Alpes-Méditerranée
CIAT	Comité interministériel d'aménagement du territoire
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
CNERA	Centre national d'étude et de recherche appliquée de l'ONCFS
CNL	Comité national loup
CNJA/CDJA	Centre national / départemental des jeunes agriculteurs
CNM	Conseil national de la montagne
CNPN	Conseil national de la protection de la nature
CNRS	Centre nationale de recherche scientifique
CRAVE	Centre de recherche alpin sur les vertébrés
CTE	contrat territorial d'exploitation (créé par la LOG)
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDAF/DRAF	Direction départementale/régionale de l'agriculture et de la forêt
DIREN	Direction régionale de l'équipement
DNP	Direction de la nature et des paysages
DOCOB	Document d'objectif
DOCUP	Document unique de programmation
ENITAC	École nationale des travaux agricoles

	(Clermont-Ferrand)
ETP	Équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen pour le développement régional
FEOGA-Garantie	Fonds européen d'organisation et de garantie agricole
FIEP	Fonds d'intervention éco-pastoral
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FNE	France nature environnement (Fédération des associations de protection de la nature)
FNO	Fédération nationale ovine
FNSEA/FDSEA	Fédération nationale/départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
FROSE	Fédération régionale des éleveurs du Sud-Est
FSE	Fonds social européen
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
INA	Institut national agronomique
INRA	Institut national de recherche agronomique
ISM	Indemnité spéciale de montagne
LIFE	L'instrument financier pour l'environnement
OFIVAL	Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
OREAM	Organisation régionale de l'élevage Alpes-Méditerranée
PAC	Politique agricole commune
PCO	Prime compensatrice ovine
PACA	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PLU	Plan local d'urbanisation
POS	Plan d'occupation du sol
RICA	Réseau d'information comptable agricole
SAU	Surface agricole utilisée
UGB	Unités gros bétail
URCF	Union régionale des communes forestières
ZSC	Zones spéciales de conservation

Annexe n° 2 :
Chronologie de l'arrivée des loups en France

(Extrait de la thèse d'Isabelle Mauz du 22 janvier 2002 à l'école nationale du Génie rural des eaux et forêts : « Gens, cornes et crocs »)

19 septembre 1979	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne
1987	Affaire du loup de Fontan (Alpes-Maritimes)
22 août 1990	Décret n° 90-756 portant publication de la Convention de Berne au <i>Journal officiel</i> de la République française (JO du 28 août 1990)
21 mai 1992	Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive Habitats
5 novembre 1992	Date officielle de l'arrivée des loups dans le Mercantour
1993	Création du groupe Loup France
Mai 1995	Selon un sondage SOFRES commandé par le ministère de l'Environnement, 79 % des personnes interrogées seraient favorables au retour du loup en France
Janvier 1996	La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, la FDSEA et le syndicat ovin des Alpes-Maritimes publient, en supplément au n° 874 de la <i>Vie Agricole</i> une brochure intitulée « <i>Loup et élevage, une cohabitation impossible</i> ».
Juin 1996	FNE crée « une mission loup » et se prononce contre tout zonage territorial et pour la protection intégrale du loup
12 octobre 1996	Arrêté du ministère de l'Environnement incluant le loup dans la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire
Novembre 1996	Rapport à Mme le ministre de l'Environnement sur une mission d'inspection et de médiation sur le loup, réalisée par Jean-François Dobremez, Président du conseil scientifique de l'ONC, membre du conseil national de la chasse et de la faune sauvage, dit Rapport Dobremez Rapport de mission sur les perspectives de l'élevage ovin dans les Alpes-Maritimes, commandé par le ministre de l'agriculture et réalisé par Marcel Lambert, ingénieur général d'agronomie, dit Rapport Lambert Parution du premier numéro de <i>l'Infoloup</i> , édité par le DIREN PACA
1997-1999	Programme européen LIFE-loup, financé à hauteur de 8 millions de francs par l'Union européenne
Juin 1997	Création d'un Groupe Loup départemental en Savoie
29 septembre 1997	Manifestation d'éleveurs à Nice
Octobre 1997	Premières attaques de loups en Haute-Maurienne, sur des troupeaux domestiques
Novembre 1997- Juin 1998	Exposition temporaire du muséum d'histoire naturelle de Grenoble « <i>Le loup et l'homme</i> » avec en parallèle, un cycle de conférences et de débats
11 décembre 1997	« Journée régionale d'information » sur le loup à Die, intitulée « <i>Dans un aménagement du territoire équilibré, y-a-t'il une place pour les loups ?</i> » et organisée par la Fédération ovine de la Drôme et la Fédération régionale ovine Rhône-Alpes, avec la collaboration de l'INRA
Mars 1998	Rédaction d'un projet de stratégie nationale sur le loup rédigé par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement
2-3 avril 1998	Séminaire d'information et de réflexion pour les services de l'Etat intitulé « <i>Le retour du loup dans l'arc alpin. Quelle politique de l'Etat ?</i> »
Juin 1998	Création d'un comité national de concertation sur le loup

4 septembre 1998	Manifestation d'éleveurs à Gap
15 octobre 1998	Manifestation d'éleveurs à Lyon
16 décembre 1998	Trois parlementaires déposent une proposition de résolution (n° 1276) ^o en vue de créer une commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France (qui sera rejetée, en mars 1999)
Février 1999	Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup, réalisé par Pierre Bracque, inspecteur général de l'agriculture, dit « <i>Rapport Bracque</i> »
Mars 1999	Création de 3 sous-comités au sein du comité national loup chargés respectivement de réfléchir à la gestion du loup et à un zonage, à la prévention des attaques et à leur indemnisation
Mai 1999	Création de l'Association des éleveurs savoyards employeurs d'aides-bergers (ASEAB) qui comptait alors 12 adhérents
Été 1999	Expérimentation de mesures de protection sur 9 unités pastorales de la Savoie
20 octobre 1999	Remise du rapport de la mission parlementaire d'information sur la présence du loup en France présidée par Robert Honde, selon laquelle « le retour du loup en France est aujourd'hui incompatible avec le maintien du pastoralisme « à la française » »
3 décembre 1999	Rencontre débat à Aoste sur le retour du loup, réunissant des Italiens, des Français et des Suisses
2000-2002	Second programme LIFE nature intitulé « <i>le retour du loup dans les Alpes françaises</i> » cofinancé par l'Etat français et l'Union européenne pour un montant de 18,6 millions de francs (HT). Ce second programme a pour objectif de « permettre d'accompagner l'installation durable de meutes de loups, notamment grâce à des mesures diminuant son impact économique et favorisant son acceptation sociale ».
Mars 2000	Projet de plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin
Juillet 2000	« <i>Dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin</i> », document conjoint du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture
18 juillet 2000	Envoi aux préfets des départements concernés d'une autorisation de capture ou de destruction d'un loup, dans le cadre du protocole adopté pour l'année 2000
20 novembre 2000	Découverte à Allevard du corps d'un loup abattu par balle
Décembre 2000	Première mise en application du protocole de tir, dans les Alpes-Maritimes. Aucun prédateur n'est repéré. Certaines associations lycophiles se mobilisent et « occupent le site » où se sont postés les tireurs de l'ONCFS
Hiver 2000-2001	D'après les dénombrements réalisés, les effectifs hivernaux se situeraient entre 21 et 27 loups pour l'ensemble des massifs du Mercantour, des Monges, du Queyras, de Belledonne et du Vercors
Juillet 2001	Publication d'un nouveau protocole, plus restrictif que le premier.

Annexe n° 3 :
Courrier du secrétariat général du Conseil de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL



CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE



DG-IV FB/vdc

Strasbourg, le 12 décembre 2002

Objet : Conservation du loup *Canis lupus* en France

Réf : Votre e-mail du 4 décembre 2002

Madame,

Vous nous avez demandé de vous informer des discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du Comité permanent de la Convention de Berne (2-5 décembre 2002) concernant la situation du loup, afin de les communiquer à la commission d'enquête parlementaire qui a été constituée.

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les éléments suivants. La Convention de Berne s'est occupée de la question du loup en France avant même que le loup ne réapparaisse et que votre pays soit Partie contractante à la Convention de Berne. Le Comité permanent, en 1989, a adopté une Recommandation (Recommandation n° 17 ci-jointe) invitant la France « à assurer la protection juridique totale du loup, en particulier pour les individus qui pourraient immigrer d'un pays voisin ». La convention, en collaboration avec la LCIE (Initiative en faveur des Grands Carnivores en Europe), a préparé un Plan d'action sur le loup.

La dernière recommandation du Comité permanent concernant la France est la Recommandation n° 82 (2000) (voir copie ci-jointe) sur des mesures urgentes concernant la mise en œuvre des Plans d'action pour les grands carnivores en Europe ; des dispositions précises y concernent le loup dans les Alpes occidentales et les actions à mener par la France, par l'Italie et par la Suisse.

A notre avis, la France a toujours suivi une politique appropriée vis-à-vis de cette espèce comme en témoigne le document T-PVS (2000) 21 ci-joint.

Le retour du loup ne se fait jamais sans problème d'adaptation du pastoralisme et il convient de traiter ce dossier à long terme.

C'est la raison pour laquelle le Comité permanent n'a pas voulu imposer une protection plus stricte du loup en France même s'il y a eu des actions de « contrôle » plus ou moins spontanées réalisées par les populations locales en dehors du cadre réglementaire prévu.

Tous les experts consultés sont d'avis que la présence du loup en France est le résultat d'une expansion naturelle des populations italiennes et non de présumées réintroductions.

Nous nous tenons bien sûr à la disposition de la commission d'enquête pour lui communiquer par écrit ou oralement toutes les informations complémentaires dont elle pourrait avoir besoin.

Veuillez croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO
Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

P.J. Ann : Recommandations n° 17 (1989) et 82 (2000) du Comité permanent + document T-PVS (2000) 21

Administratrice, Service des commissions
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Adresse postale :

CONSEIL DE L'EUROPE

Téléphone :

Fax :

E-mail :

adresse@convention-berne.org

Annexe n° 4 :
Courrier du ministère de l'environnement italien
(avec traduction de l'ambassade de France)
du 28 mars 2003

+39-6-6833724 PEE ROMA

+39 6 6833724

311 P01/18 31.03.03 12:08



**AMBASSADE DE FRANCE EN ITALIE
MISSION ECONOMIQUE**

Rome, le 31 mars 2003

TELECOPIE

Destinataire : Assemblée Nationale
Madame Chauvet

Fax : 01.40.63.99.21
Tél :

Expéditeur : Thibault Lemaître

Fax : (39) 06 68 33 724
Tél : (39) 06 68 19 15 18

Nombre de Pages : 12

Objet : Commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la présence du loup en France

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du courrier signé du Dr Cosentino concernant l'extension géographique du loup en Italie ainsi que le relevé des carcasses.

Celui-ci y déclare :

" Il faut préciser que ce qui est affirmé dans les documents ci-joints est partagé et reconnu par ce Ministère et que toute la documentation scientifique produite a été fournie officiellement par l'Institut National pour la Faune Sauvage, organe officiel de recherche et de consultation pour l'Italie en matière de faune sauvage.

A la lumière des données scientifiques disponibles, il est possible d'affirmer que l'arrivée du loup dans les Alpes occidentales au début des années 90 est la conséquence d'un phénomène naturel d'expansion. Un tel phénomène a débuté avec la colonisation progressive de tout l'Apennin septentrional et s'est poursuivi ensuite vers les Alpes centrales "

Les autres documents reçus vous seront transmis directement par voie postale pour en faire part à la Commission.

Thibault LEMAÎTRE
Attaché agricole adjoint

francocooperation

Via di Santa Maria dell'Anima, 16 - 00186 Rome
Tel. (39) 06 68 19 15 01 - Fax. (39) 06 68 33 724 - <http://www.agrae.org/italia>

Ref. int. SV/301



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO

MINISTERO DELL'AMBIENTE E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO

Mod. 142



Roma 28 MARZO 2003

Ministero dell' Ambiente
e della Tutela del Territorio

DIPARTIMENTO PER L'ASSETTO DEI VALORI AMBIENTALI DEL TERRITORIO
DIREZIONE PER LA CONSERVAZIONE DELLA NATURA

Ambasciata di Francia
Servizi Economici
Via S. Maria dell'Anima, 16
00186 ROMA

N. 20/2003/5803
Prodotto al Foglio del
N.
Fid. N. Allegati

OGGETTO: Espansione dell'areale del lupo dall'Appennino alle Alpi

Si invia la seguente relazione e documentazione a seguito della vostra richiesta pervenuta il 5 marzo e dell'incontro avuto il 17 febbraio 2003 presso il Parco Nazionale del Gran Sasso e Monti della Laga.

Si precisa che quanto affermato nella relazione allegata viene condiviso e approvato da questo Ministero e che tutta la documentazione scientifica prodotta è stata fornita ufficialmente dall'Istituto Nazionale per la Fauna Selvatica, l'organo ufficiale di ricerca e consulenza per l'Italia in materia di fauna selvatica.

Alla luce dei dati scientifici disponibili è possibile affermare che l'arrivo del lupo nelle Alpi occidentali all'inizio degli anni '90 è conseguenza di un naturale fenomeno di espansione. Tale fenomeno è iniziato con la progressiva colonizzazione di tutto l'Appennino settentrionale e successivamente è proseguita verso le Alpi centrali.

MINISTERO DELL'AMBIENTE E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO

M. E. ROME
SERVICE VETERINAIRE
DATE: 28 MAR 2003
DESTINATAIRE: 301

IL DIRETTORE GENERALE
(Dr. Aldo Cosentino)

ACE

Allegati: c.s

2003/03/28/5803/03

Annexe n° 5 :
Courrier de la direction du parc du Mercantour
du 14 avril 1992



LE MERCANTOUR
Parc National

Monsieur le Directeur
de la Protection de la Nature
Service des Espaces Naturels

14 boulevard du Général Lederc

92524 Neuilly sur Seine Cedex

A l'attention de M. HERRENSCHMIDT

14 AVR. 1992

TH/YT

26756

Th. Houard

Parc National
du Mercantour
2, rue d'Italie
92524 Neuilly sur
Seine Cedex

Téléphone
93 87 86 10
Télécopie
93 88 79 05

Nous vous indiquions dans notre précédent courrier, que nous allions rencontrer Monsieur MERIGGI de l'Université de Pavia pour faire le point sur la répartition du loup dans le nord de l'Italie et plus particulièrement dans la province de Cuneo.

Monsieur MERIGGI étant indisponible actuellement, Monsieur BOSCAGLI du groupe Loup Italie nous a communiqué un certain nombre d'informations :

Depuis quelques années le Loup est présent dans la province de Cuneo. L'arrivée dans le Mercantour d'individus jeunes ou en phase de recolonisation n'est pas exclue.

Actuellement, il est encore impossible de prévoir avec certitude à quel terme il y aura une forte probabilité de rencontrer des loups sur notre territoire.

Mais des déplacements de grande amplitude étant souvent effectués par les jeunes individus à la recherche d'un territoire, nous pourrions dès maintenant être confronté à la présence du Loup.

Afin de préciser le statut de l'espèce et obtenir une image récente de sa répartition sur la région qui nous intéresse, nous allons participer à un protocole de recherche du loup coordonné par le docteur Del Corso de Turin qui appartient au groupe Loup. Il est prévu dans un premier temps une prospection sur les régions frontalières de la province de Cuneo.

Dans une deuxième phase, cette recherche pourra avoir lieu dans le Mercantour et sa périphérie en fonction des données recueillies sur l'Italie.

Quoi qu'il en soit, il paraît nécessaire d'être préparé à l'éventualité de l'arrivée du Loup et au cortège de difficultés notamment sociologiques qui l'accompagneront.

En l'état actuel des choses, il nous semble que c'est au niveau du pastoralisme que se situe le plus gros problème. En effet, il y a dans la région (et en particulier dans le parc) des troupeaux d'ovins qui comptent parfois jusqu'à 2000 brebis (en estive), ces troupeaux dans la plupart des cas sont peu gardés et non remisés la nuit. Cette situation est éminemment favorable pour des prédateurs qui n'auraient aucune difficulté pour attaquer les ovins la nuit. En outre la mauvaise gestion des herbages et de l'espace diminue d'autant les potentialités pour la faune sauvage et souligne le problème du pastoralisme qui doit être traité en priorité.

On pourrait aborder cette problématique de la façon suivante :

A. AVANT LA PRESENCE DU LOUP.

1. Diagnostic pastoral débouchant sur une optimisation des ressources tant fourragères que spatiale (plan de gestion pastorale, parcs de rétention nocturnes, points d'eau...).
2. Etude des modes de gestion pastorale dans des régions où coexistent Loup et pastoralisme (Italie, Espagne, Portugal).
3. Renforcement des populations d'ongulés sauvages sur les secteurs les plus "sensibles" (chevreuils, cerfs...).

B. QUANT LE LOUP SERA PRESENT.

1. Fond d'indemnisation des dégâts (disponible dès que la présence du loup sera constatée).
2. Information et prévention pour les bergers (éventuellement, financements de chiens spécifiques pour gardiennage des troupeaux).
3. Information grand public.

Sur un plan réglementaire, j'insiste à nouveau pour demander que cette espèce puisse bénéficier d'un statut clair sur le territoire national.

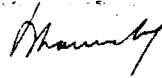
Sur proposition de Madame HERRENSCHMIDT, une évaluation des besoins financiers correspondants a été établie :

- Diagnostic pastoral pour 4 unités / an Au total 12 unités de gestion pour le secteur Roya	300.000 F.
- Aménagement pastoral (pour 4 unités, parcs de rétention nocturnes, points d'eau).	400.000 F.
- Missions à l'étranger pour la connaissance des différents types de gestion pratiqués (Italie, Espagne essentiellement).	40.000 F.

- Lâchers d'ongulés sauvages	60.000 F
Indemnisation de dégâts	100.000 F.
- Information - Prévention	<u>100.000 F</u>
	1.000.000 F.

Ce programme devra être renouvelé pendant au moins 3 années consécutives, en particulier pour les volets diagnostics et aménagements si l'on veut couvrir l'ensemble des unités pastorales

Le Directeur du Parc National.

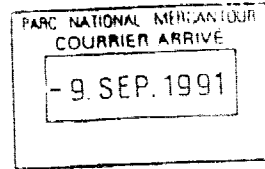


Denis GRANDJEAN

Annexe n° 6 :
Courrier de la direction de la protection de la nature
du 27 avril 1991

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION
DE LA PROTECTION DE LA NATURE



Neuilley, le 27 AOUT 1991

Service de la Chasse,
de la Faune et de la Flore
N/Ref. : VH/GR

Poste : 25.64

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DU PARC DE MERCANTOUR

En 1987, un loup a été tué dans votre département. L'origine de ce loup fut certifiée domestique par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

A l'heure actuelle, 4 ans plus tard, et d'après les éléments en notre possession, les populations de loup italiennes se développeraient suffisamment pour pénétrer dans ces prochaines années en France.

Je souhaiterais qu'en liaison avec vos homologues italiens vous puissiez me dresser la situation actuelle précise de cette espèce et ses possibilités de colonisation du territoire français.

Pour le Directeur de la Protection de la Nature
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts

F. COLAS-BELCOUR

Annexe n° 7 :
Rapport de la gendarmerie impériale de Giandola (Breil-sur-Roya)
datant de 1862 relatif à une attaque de louve

UNE LOUVE ENRAGEEE A BREIL

«Gendarmerie Impériale. Ce jour 12 février 1862 à 2 heures du soir, nous soussignés Kayser Georges, brigadier, et Stern Léonard, gendarme à la résidence de Giandola, département des Alpes-Maritimes, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportant qu'ayant été informés que dans la commune de Breil on venait de tuer une louve atteinte d'hydrophobie et qui avait mordu plusieurs personnes, nous nous sommes rendus dans la dite commune pour nous assurer de ces faits. (...) Les frères Honoré et Julien Séneca, nés et demeurant à Breil, nous ont déclaré : «Dans la matinée, en allant aux champs, nous avons vu un loup qui se dirigeait sur nous ; nous avons ramassé des pierres, les lui avons jetées et il a ensuite pris la fuite. Il s'est dirigé sur un troupeau où il a mordu une chèvre et une brebis, sans cependant les dévorer».

Gastaud Jacques, âgé de 43 ans, né et demeurant à Breil, père de quatre enfants, nous a déclaré : «En allant au bois, j'ai rencontré un loup qui, à mon approche, m'a sauté sur la poitrine, m'a mordu aux deux bras, aux deux mains et à la poitrine. Pendant qu'il me mordait, j'ai pu passer ma main dans sa gueule, j'ai saisi la mâchoire inférieure et la langue et, sur ce, est accouru le nommé Rey Pierre, âgé de 20 ans, berger, qui lui a tiré un coup de fusil mais ne l'a pas tué, et il a pris la fuite». Le nommé Gastaud a dix blessures.

Bianchero Charles, âgé de 28 ans, né et demeurant à Breil, nous a déclaré : «En allant aux champs, j'ai rencontré un loup qui m'a sauté dessus et m'a mordu au bras, et a ensuite pris la fuite». Le nommé Bianchero a une blessure. La nommée Folco Lucrecia, âgée de 16 ans, née et domiciliée à Breil, nous a déclaré : «Ce matin, en allant à la campagne et arrivée dans la rue St. Antoine à environ 20 m du corps de garde de la douane, je vis arriver sur moi un loup et, de frayeur, je suis tombée à terre ; étant à terre, il m'a mordu aux deux mains et, sur mes cris, est arrivé le sous-brigadier de douane Delherbe Jean. De son fusil, lui a tiré un coup, mais ne l'a pas tué». Ce dernier nous a déclaré : «Mon arme n'était chargée qu'à plomb et je n'ai pu le tuer de ce coup, le loup est seulement tombé à terre mais s'est relevé aussitôt et m'a sauté dessus ; je tombai moi même et il m'a mordu au bras gauche en deux endroits et, grâce au berger Crovesi Joseph, âgé de 46 ans, né et domicilié à Tenda (Piedmont), qui est venu à mon secours a saisi le loup par la queue et m'en a ainsi débarrassé, et nous sommes parvenus à l'assommer à coups de bâtons et à coups de crosse de fusil, laquelle s'est cassée en le frappant sur la tête».

Après examen fait, on a reconnu que la louve était atteinte d'hydrophobie (NDLR : la rage). On a immédiatement porté les soins nécessaires aux personnes qui ont été blessées. M. l'adjoint Véran a aussitôt ordonné de faire enfouir l'animal avec sa peau, ce qui fut fait aussitôt dans un trou de 1,50 m de profondeur et recouvert d'une épaisse couche de chaux (...)